

Groupe de travail pour la protection de l'enfant

Nouvelle augmentation des cas de mauvais traitements d'enfants

Markus Wopmann

Dr med., groupe de travail pour la protection de l'enfant, médecin-chef Klinik für Kinder und Jugendliche Kantonsspital Baden

En 2014, pour la 6^e année consécutive, le nombre d'enfants pris en charge dans les cliniques pédiatriques suisses, en ambulatoire ou stationnaire, suite à de mauvais traitements avérés ou suspectés a été enregistré.

Les groupes de protection de l'enfant signalent un cas sur 5 aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte.

Cette année, ce sont les données de 21 des 26 cliniques pédiatriques qui ont pu être étudiées, ce qui représente un feed-back de 80%. Les 5 cliniques pédiatriques ou unités pédiatriques qui n'ont pas pris part à ce recensement devraient, au vu du nombre des cas généraux traités, n'avoir pris en charge que peu de cas de maltraitance d'enfants, si bien que le nombre de cas qui nous a été transmis représente certainement une très grande partie du nombre de mauvais traitements que les cliniques pédiatriques suisses ont pris en charge durant l'année 2014.

Résultats

1405 cas au total ont été signalés par les 21 cliniques, ce qui représente une nouvelle augmentation de 9% par rapport à l'année précédente! Le nombre de cas a augmenté de manière constante durant les 6 dernières années et il a atteint une nouvelle valeur maximale. Un tiers de l'augmentation des cas est à imputer aux trois cliniques qui nous ont pour la première fois mis à disposition les données en 2014. Le reste de l'augmentation résulte avant tout d'une hausse du nombre de cas dans quelques grandes cliniques. Une grande sensibilisation de tous les corps de métiers des cliniques pédiatriques ainsi qu'une bonne saisie des cas contribuent certainement à cette hausse significative.

La répartition dans les différents sous-groupes donne les chiffres suivants:

Maltraitance physique	396	(28,2%)
Négligence	307	(21,9%)
Maltraitance psychique	379	(27,0%)
Abus sexuel	319	(22,7%)
Syndrome de Münchhausen par procuration	4	(0,3%)

Ces dernières années, mais également comparativement à l'année passée, la proportion d'enfants ayant subi de la maltraitance psychique progresse à nouveau. Ce sous-groupe comprend les enfants qui par exemple sont verbalement humiliés, menacés ou contraints aussi bien que les enfants affectés et apeurés par le fait d'être témoin de violence au domicile (entre les parents). Un cinquième de tous les enfants maltraités étaient âgés de moins de 2 ans, un peu plus de 40% avaient moins de 6 ans. Sur l'ensemble des cas – comme l'année passée – 45% concernait des garçons et 55% des filles.

Répartition des sous-groupes selon le sexe

	Garçons	Filles
Maltraitance physique	53,3%	46,7%
Négligence	50,5%	49,5%
Maltraitance psychique	49,3%	50,7%
Abus sexuel	25,8%	75,2%

Cette année encore la répartition des différentes formes de maltraitance entre les deux sexes est équilibrée, exception faite pour les abus sexuels dont les filles sont trois fois plus souvent victimes que les garçons.

Certitude du diagnostic

Sûr	902	(64,2%)
Probable	213	(15,2%)
Pas clair	288	(20,5%)

Les diagnostics de mauvais traitements psychiques (84,2%) et physiques (65,9%) sont établis avec la certitude la plus fréquente. Cette certitude n'a été acquise que dans un peu plus de la moitié des cas de négligence et dans à peine la moitié des suspicions d'abus sexuel.

Auteur: relation avec l'enfant

Famille	1097	(78,1%)
Connu de l'enfant	178	(12,7%)
Extra-familial	36	(2,6%)
Inconnu	94	(6,7%)



En 2014, nous avons constaté une nouvelle augmentation de maltraitance d'enfants de 9% par rapport à l'année précédente.

Comme l'année passée, les chiffres démontrent que la négligence et les mauvais traitements psychiques se produisent pour ainsi dire toujours au sein du noyau familial, les mauvais traitements physiques dans 78% et les abus sexuels dans 42% des cas.

Auteur: sexe

Masculin	656	(46,7%)
Féminin	362	(25,8%)
Masculin et féminin (en général les deux parents)	252	(17,9%)
Inconnu	135	(9,6%)

Dans 87% des cas d'abus sexuel l'auteur était de sexe masculin. Concernant les cas de négligence, dans près de la moitié ils étaient le fait de femmes et dans 40% des cas, des hommes et des femmes (en général les parents) étaient responsables ensemble.

Auteur: âge

Plus de 18 ans	1166	(83,0%)
Moins de 18 ans	141	(10,0%)
Moins et plus de 18 ans (plusieurs auteurs)	6	(0,4%)
Age inconnu / pas d'indication	92	(6,6%)

Correspondance:
Dr Markus Wopmann
Groupe de travail pour
la protection de l'enfant
Klinik für Kinder und
Jugendliche
Kantonsspital
CH-5404 Baden

Les auteurs d'abus sexuel avaient dans 25% des cas moins de 18 ans. La part de jeunes auteurs de maltraitance physique s'élève étonnamment à 11,4%.

Mesures tutélaires

Déjà engagées par une autre instance	262	(18,6%)
Signalement fait par le groupe de protection de l'enfant	299	(21,3%)
Signalement recommandé par le groupe de protection de l'enfant	181	(12,9%)

Mesures pénales

Déjà engagées par une autre instance	184	(13,1%)
Engagées par le groupe de protection de l'enfant	97	(6,9%)
Recommandées par le groupe de protection de l'enfant	75	(5,3%)

Conclusion

- Les 1405 cas répertoriés en 2014 dans les cliniques pédiatriques suisses représentent le plus grand nombre d'enfants victimes de maltraitance jamais enregistré.
- Le nombre de cas de maltraitance psychique augmente étant donné que dans beaucoup de cas de violence domestique en Suisse, les enfants sont très souvent, au minimum indirectement, touchés.
- Les groupes de protection de l'enfant signalent un cas sur 5 aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, et dans plus de 7% des cas ils déposent une plainte pénale. Dans beaucoup de cas les autorités concernées étaient déjà impliquées dans ces familles, ce qui reflète que la maltraitance sur des enfants survient souvent dans des situations socialement difficiles et problématiques.
- De façon tragique, à nouveau en 2014 trois enfants sont décédés suite à de mauvais traitements (il s'agit uniquement des cas enregistrés par les cliniques pédiatriques). Deux enfants sont décédés à la suite de maltraitance physique et avaient moins d'un an, un enfant est décédé de négligence et avait entre 1 et 2 ans. Cela souligne – tout comme la fréquence des maltraitements sur les jeunes enfants – la grande vulnérabilité ainsi que le besoin de protection de ces classes d'âge.